

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2005/009676**
n°de gestion : **1961B00054**
n°SIREN : **061 500 542 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 21/12/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOCIETE DE VERIFICATION ET D EXPERTISE COMPTABLE société à responsabilité limitée

20 rue Fernand Pelloutier 38130 Echirolles -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du 16/12/2005 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
nomination de commissaire aux apports

05080297
76209050

9676

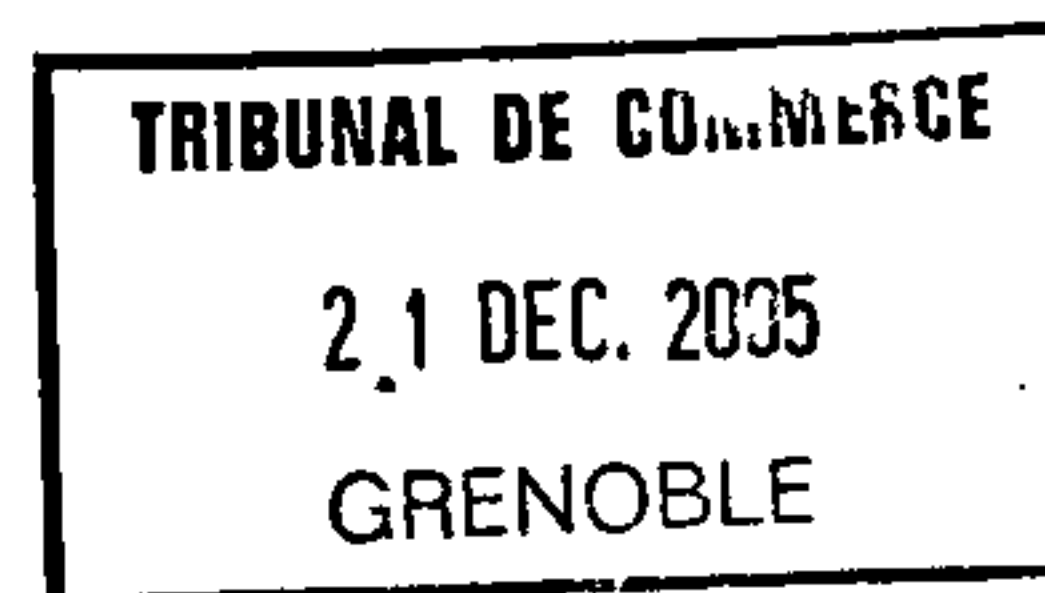


SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 276

38433 ÉCHIROLLES CEDEX

REQUÊTE



Le soussigné,

- Monsieur Alain GARREL

es-qualités de co-gérant de la SOCIÉTÉ DE VÉRIFICATION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – S.O.V.E.C., société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 € dont le siège social est à ECHIROLLES 38130 – 20 rue F. Pelloutier, immatriculée sous le n° 061 500 542 RCS GRENOBLE,

a l'honneur de vous exposer :

- que la société S.O.V.E.C. se propose de réaliser une fusion par absorption de sa filiale à 100 %, le CABINET JEAN CLAUDE BERTIN, société anonyme au capital de 38.340 € dont le siège social est à VALENCE 26000 – 6 rue Emile Expert – résidence Les Poètes, immatriculée sous le n° 306 794 587 RCS ROMANS,

En conséquence, il a l'honneur de vous demander, conformément aux articles L 236-11 et L 223-33 du Code de Commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire chargé de vérifier les apports en nature qui doivent être faits par la société CABINET JEAN CLAUDE BERTIN à la société S.O.V.E.C., et d'en faire rapport conformément aux dispositions de l'article L 225-147 du Code de Commerce.

Il vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de ses sentiments distingués.

Fait à ECHIROLLES
le 14 - 12 - 2005

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de GRENOBLE

Vu la requête de Monsieur Alain GARREL

Vu les articles L 236-11 et L 223-33 du Code de Commerce

Désignons

Monsieur Girard Hubert

demeurant à Aix les Bains - 73100 - 725 Bd BARRIERE

Comme Commissaire aux apports avec pour mission :

- de vérifier et d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être faits par la société CABINET JEAN CLAUDE BERTIN à la société S.O.V.E.C.
- et d'en faire rapport dans les conditions prévues par l'article L 225-147 du Code de Commerce

Fait à GRENOBLE

le 16.12.05

P. Raymond

